

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 21 août 2019, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 19 h 00.

Sont présents :

Monsieur le maire étant absent, monsieur Daniel Blais, maire suppléant, préside la séance.

et les conseillers :

Germain Lefebvre  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Hélène Jacques

Est absent :

Antoine Couture

Marc-Antoine Tremblay, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Adoption de règlement :
  - 1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 21 août 2019 du règlement no 329-2019 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 699 700 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 1 du développement résidentiel - nouveaux secteurs ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

**1. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 21 août 2019 du règlement no 329-2019 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 699 700 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 1 du développement résidentiel - nouveaux secteurs**

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 21 août 2019 certifiant que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 329-2019 qui se sont enregistrées est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2019-08-227

**3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GERMAIN

LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 19 HEURES 10.

Adopté ce 3 septembre 2019.

Daniel Blais,  
Maire suppléant

Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général adjoint  
et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Daniel Blais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Blais,  
Maire suppléant

\*\*\*\*\*